



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 - poursuite ou arrêt des chantiers?

Réactions face aux tergiversations patronales et gouvernementales.

Nous, cordistes, sommes comme tout un chacun touchés et concernés par l'épidémie qui se répand depuis quelques semaines.

Nos pensées et notre soutien vont naturellement vers celles et ceux qui sont directement victimes de la maladie. Aux proches des personnes décédées. Ainsi qu'aux personnels soignants qui luttent au jour le jour, avec un manque criant de moyens. Nous les remercions pour leur abnégation.

Nous n'aurons pas les mêmes éloges à l'égard des autorités qui gèrent (le mot est fort) cette crise. Les atermoiements et les incertitudes de nos dirigeants politiques ne font que renforcer le sentiment de peur et d'incompréhension dans l'esprit du public.

S'y ajoute désormais l'irresponsabilité.

En effet, à l'heure où le confinement se fait drastique, comment qualifier cette exhortation à nous rendre au travail coûte que coûte ?

Nous, les ouvriers qui ne pouvons pas télétravailler sommes victimes de la triple peine :

- Nous courons le risque d'être contaminés comme l'ensemble de la population.
- A ce titre, le confinement, nécessaire mais liberticide nous est assigné.
- Mais au surplus, il nous est intimé d'aller sur les chantiers, dans les usines, au risque de contracter le virus.

À ce jour, les moyens de protection sont insuffisants, voire inexistant dans certains cas.

Des cordistes continuent d'exercer leur profession sans consigne particulière, sans EPI adaptés, sans protocole de précaution.

De quelle considération jouissons-nous pour nous voir opposer un tel mépris ? Une telle mise en danger de notre santé, de celle de nos proches ?

Quel est ce postulat qui prive des individus de promenades solitaires, de footings isolés et les envoie dans le même temps au contact des collègues dans la promiscuité des véhicules de chantier, à la rencontre des clients ? Et que penser de l'utilisation de matériels et d'outillages en commun ?

Contrairement à la pratique sportive, le travail serait-il d'une innocente innocuité ?

Les gestes barrières n'excluent pas le confinement.

Pourtant, une brochure de l'OPPBTP édictant quelques conseils à tenir, devrait suffire à nous renvoyer au boulot.

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur le taux d'accidentologie au travail, qui touche plus particulièrement les professions manuelles. Et donc les classes populaires.

En 2018, l'Assurance Maladie a recensé 651 103 accidents de travail déclarés. Pour 253 jours travaillés.

Sur cette base, cela mène 2573 travailleurs par jour aux urgences !!

Maintenir une population maximale au travail, c'est mathématiquement imposer une surcharge quotidienne aux personnels soignants.

Ont-ils besoin de ça en ce moment ?

Et quels risques supplémentaires de contagion dans les hôpitaux pour les travailleurs blessés ?

Les messages contradictoires venant de sphères dirigeantes ont semé la confusion chez les acteurs économiques du pays.

À ce titre, nombre de corporations se sont prononcées contre le retour au travail des personnels dont l'activité n'est pas essentielle à court-terme.

Ces employeurs sont conscients de leur responsabilité en matière de santé et sécurité de leurs salariés dans le cadre du travail. Leur préoccupation de se tenir éloignés des tribunaux correctionnels rejoint notre volonté farouche de rester loin des services de réanimation.

Plus que jamais, le droit d'alerte et de retrait prend tout son sens.

Qui oserait affirmer que le danger n'est ni grave, ni imminent ?

Sauf à faire passer le maintien de l'activité économique avant la santé des travailleurs.

Nous sommes suffisamment précarisés et paupérisés par les successives politiques néo-libérales.

Un fléau de plus serait un fléau de trop.

Nous demandons un arrêt de tous les chantiers le temps de la période de confinement.

Nous demandons des mesures immédiates pour maintenir les salaires de tous les ouvriers ainsi arrêtés.

ROGY, mardi 24 mars

Association Cordistes en colères, cordistes solidaires

Association CORDISTES EN COLÈRE, CORDISTES SOLIDAIRES

Adresse : 8, rue de la terrière, 80160 ROGY – **Siret** : 847 680 097 00015 – **Tél** : 0638496418 ou 0614708932

E-mail : cordistesencolere@riseup.net – **Site** : <https://cordistesencolere.noblogs.org/>